

CPM Resin

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 03/02/2018 Date de révision: 08/06/2018 Version: ER-CPM-2018a

SECTION 1: Identification

Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : CPM Resin
Code du produit : ER-CPM, ER-CPM-1, ER-CPM-2, ER-CPM-3, ER-CPM-5, ER-CPM-6, ER-CPM-8

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Résine époxydique

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	Distributeur
Gougeon Brothers, Inc 100 Patterson Ave. Bay City, MI 48706 - U.S.A. T 888-377-6738 or 989-684-7286	

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2
Eye Irrit. 2A
Skin Sens. 1
Aquatic Chronic 2

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (GHS) :

Attention

Mentions de danger (GHS) :

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS) :

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

Substances

Non applicable

CLR Resin

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane	(n° CAS) 25068-38-6	80 - 100
Alkyle (C12-14) glycidyl éther	(n° CAS) 68609-97-2	5 - 10
Alcool benzylrique	(n° CAS) 100-51-6	1 - 5
Alcool éthylique	(n° CAS) 64-17-5	1 - 5

L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation. Se reporter à la section 15 pour de plus amples renseignements sur cette demande de RCC.

SECTION 4: Premiers soins

Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Ne constitue pas une voie d'exposition probable. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Dans les conditions normales d'utilisation, aucun effet néfaste pour la santé n'a pu être observé. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Aucun(es) dans des conditions normales. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Symptômes/effets après ingestion

: Aucun(es) dans des conditions normales. Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Mousse. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone. Phénoliques. Pendant un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus de produits de combustion de composition variable pouvant être toxiques et / ou irritants. Risque de rupture ou d'explosion des conteneurs clos en cas de feu.

Réactivité

: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

CLR Resin

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêche la pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. N'utilisez pas de sciure ou toute autre matière combustible pour éponger une matière déversée.

Procédés de nettoyage

: Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Lorsque mélangé aux agents de durcissement présents en grandes quantités, ce produit peut causer une réaction exothermique capable de générer suffisamment de chaleur pour endommager ou enflammer les matériaux se trouvant à proximité et émettre des fumées et des vapeurs qui varient grandement en composition et en toxicité.

Mesures d'hygiène

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Éviter les températures élevées. Protéger de l'humidité. Protéger du rayonnement solaire.

Température de stockage

: 40 - 120 °F / 4 - 49 °C

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane (25068-38-6)		
Non applicable		
Alkyle (C12-14) glycidyl éther (68609-97-2)		
Non applicable		
Alcool éthylique (64-17-5)		
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1900 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	3300 ppm (10% LEL)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	1900 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	1000 ppm
Alcool benzylique (100-51-6)		
AIHA	WEEL TWA (ppm)	10 ppm

CLR Resin

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Légèrement ambré
Odeur	: Douce.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 400 °F (204 °C) (760 mmHg) évaluation basée sur la liste des composants.
Point d'éclair	: > 200 °F (93 °C) (ASTM D92) D'après les résultats des tests ASTM D92 obtenus avec un produit similaire.
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: < 1 (mmHg @ 20 °C) évaluation basée sur la liste des composants.
Densité relative	: 1,12 (eau = 1)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 1875 mm ² /s @ 20 °C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Autres informations	
Densité apparente	: 9,40 lb/gal (1.12 kg/L)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Une masse de plus d'une livre de produit ajoutée à une amine aliphatique provoquera une polymérisation irréversible, avec une importante accumulation de chaleur. Les acides forts, les bases, les amines et les mercaptans peuvent provoquer la polymérisation.
Conditions à éviter	: Chaleur. Rayons directs du soleil. Matières incompatibles.

CLR Resin

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Matières incompatibles : Acides forts. Bases. Amines. Mercaptans.
Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Phénoliques.

SECTION 11: Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane (25068-38-6)	
DL50 orale rat	>15000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 23000 mg/kg

Alkyle (C12-14) glycidyl éther (68609-97-2)	
DL50 orale rat	17000 mg/kg

Alcool éthylique (64-17-5)	
DL50 orale rat	10470 mg/kg
DL50 cutanée lapin	15800 mg/kg
CL50 inhalation rat	30000 mg/l/4h

Alcool benzylique (100-51-6)	
DL50 orale rat	1620 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 4,18 mg/l/4h (aérosol)

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Alcool éthylique (64-17-5)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

CPM Resin	
Viscosité, cinématique (valeur calculée)	1875 mm ² /s @ 20 °C

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales. Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

Toxicité
Écologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CLR Resin

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Alcool éthylique (64-17-5)	
CL50 poisson 1	12,0 - 16,0 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [statique])
CE50 Daphnie 1	9268 - 14221 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	> 100 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])
CE50 Daphnie 2	2 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna [statique])

Alcool benzylique (100-51-6)	
CL50 poisson 1	460 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])
CE50 Daphnie 1	23 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: water flea)
CL50 poissons 2	10 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])

Persistence et dégradabilité

CPM Resin	
Persistence et dégradabilité	Non établi.

Potentiel de bioaccumulation

CPM Resin	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Alcool éthylique (64-17-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,32

Alcool benzylique (100-51-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,1

Mobilité dans le sol

CPM Resin	
Écologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

Nom	Identificateur de produit	Renseignements sur les critères de classification de l'écotoxicité
4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane	(n° CAS) 25068-38-6	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Alkyle (C12-14) glycidyl éther	(n° CAS) 68609-97-2	Non classé
Alcool éthylique	(n° CAS) 64-17-5	Non classé
Alcool benzylique	(n° CAS) 100-51-6	Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

Non réglementé

Transport maritime

Conformément aux exigences de IMDG

N° ONU (IMDG) : 3082
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle pour le transport - Addition : Résine époxydique
Classe (IMDG) : 9 - Matières et objets dangereux divers

CLR Resin

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Groupe d'emballage (IMDG) : III
Polluant marin : Oui

Transport par air

Conformément aux exigences de IATA

N° UN (IATA) : 3082
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
Désignation officielle pour le transport - Addition : Résine époxydique
Classe (IATA) : 9 - Marchandises dangereuses diverses
Groupe d'emballage (IATA) : III
Numéro EmS (1) : F-A, S-F
Polluant marin : Oui

SECTION 15: Informations sur la réglementation

Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus)

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus)

4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane (25068-38-6)

Flag réglementaire EPA TSCA

XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site

Epichlorhydrine (106-89-8)


Listé dans la Section 302 du SARA des États-Unis (substances dangereuses)
Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

CERCLA RQ	100 lb
Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence)	1000 lb
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	0,1 %

Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

Réglementations des États - É-U

 **ATTENTION** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Epichlorhydrine, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Epichlorhydrine (106-89-8)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Oui	Non	Non	Oui	9 µg/jour

Alcool éthylique (64-17-5)

U.S. - Massachussets - Liste Right To Know
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Alcool benzylique (100-51-6)

U.S. - Massachussets - Liste Right To Know
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

CLR Resin

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

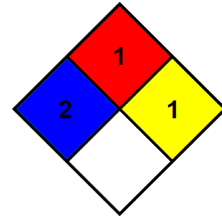
Epichlorhydrine (106-89-8)

U.S. - Massachussets - Liste Right To Know
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Special Hazardous Substances
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 03/02/2018
Date de révision : 08/06/2018
Autres informations : Aucun.

Danger pour la santé NFPA : 2
Danger d'incendie NFPA : 1
Réactivité NFPA : 1



Notation de danger

Santé : 2 Danger modéré
Inflammabilité : 1 Danger léger
Physique : 1 Danger léger

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.